

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

S M I C A

Immeuble Le Sérial
10 rue du Faubourg Lo Barri
12000 RODEZ

Séance : 19 octobre 2023

Numéro : 3

Objet : Augmentation valeur
titres restaurants

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS

L'an deux mille vingt-trois,
Le dix-neuf octobre,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 2 octobre 2023, se sont réunis à la salle de réunion de l'Immeuble Sainte-Catherine, Place Sainte-Catherine, 12000 RODEZ, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 27.

8 membres présents, 8 membres représentés, 11 membres absents.

Membres présents : Michel ARTUS, Roland AYGALLENQ, Jean-Louis BESSIERE, Marielle FERAL, Philippe GALTIER, Jean-Louis GRIMAL, Jean-Michel REYNES, Jean-François VIDAL.

Membres représentés : Bernadette BELIERES-AZEMAR, André BORIES, Anne CALMELS, Florence CAYLA, Colette FEYBESSE, Paul MARTY, Thierry SERIN, Anne-Claire SOLIER.

Membres absents : Valérie ABADIE-ROQUES, Jean-Louis CALVET, Anne-Marie CONSTANS, Sébastien DAVID, Gérard DESCOTTE, Jacques GARDE, Pierre GRIMAL, Jean-Pierre MASBOU, Christine PRESNE, Yannick RECOULES, Eric TRANNOIS.

Monsieur Michel ARTUS est nommé secrétaire.

Vu les articles L3262-1 et suivants du Code du travail,
Vu l'article L136-1-1 III 4 du Code de la sécurité sociale,
Vu le Décret n°2021-1368 du 20/10/2021,

Monsieur le Président expose au Comité Syndical sa volonté d'augmenter la valeur faciale des tickets restaurants à 9 euros après avoir vérifié la disponibilité des crédits inscrits au budget.

Il rappelle que cet avantage en nature a été mis en place au SMICA en 2015 (à hauteur de 7.5€) et avait été revalorisé à 8€ par délibération en date du 7 juin 2019.

La répartition entre la part salariale (40%) et patronale (60%) restera inchangée.

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

APPROUVE l'augmentation de la valeur des tickets restaurants à 9 euros.

AUTORISE le Président à signer les pièces liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Président du S.M.I.C.A

Acte dématérialisé

Jean-Louis GRIMAL